



**WIPO/ACE/15/12 PROV.
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 2 SEPTEMBRE 2022**

Comité consultatif sur l'application des droits

**Quinzième session
Genève, 31 août – 2 septembre 2022**

RÉSUMÉ PROVISOIRE DU PRÉSIDENT

soumis au comité

1. La quinzième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) s'est tenue du 31 août au 2 septembre 2022. Ont pris part à cette session **xxx** États membres, un État non membre et **xx** observateurs.
2. Au titre du point 1 de l'ordre du jour, M. Edward Kwakwa, sous-directeur général de l'OMPI, Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, a ouvert la session et souhaité la bienvenue au comité, tout en remerciant les États membres pour leur engagement indéfectible en faveur des travaux du comité et des activités connexes menées par le Secrétariat. Il a fait remarquer que le grand nombre de participants présents à l'OMPI, ainsi qu'en ligne, témoignait de l'importance que les États membres de l'OMPI attachaient à la mise en place d'un système efficace et équilibré d'application des droits de propriété intellectuelle, à la sensibilisation et à la promotion du respect de la propriété intellectuelle, et au comité en particulier. Au nom du Secrétariat, il a remercié les conférenciers et les modérateurs qui sont venus de toutes les régions du monde pour partager leur expérience et leurs points de vue sur les thèmes de cette session.
3. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, M. Irakli Kasradze, chef par intérim, Département juridique du Centre national de la propriété intellectuelle (SAKPATENTI) (Géorgie), a été élu

président. M. Yasser Al-Debassi, directeur exécutif chargé du respect de la propriété intellectuelle au sein de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP) et Mme Amanda Lotheringen, directrice principale chargée de l'application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur au sein de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC), Département du commerce et de l'industrie (Afrique du Sud), ont été élus respectivement vice-président et vice-présidente.

4. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté l'ordre du jour (document WIPO/ACE/15/1).

5. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a adopté le résumé du Dialogue en ligne du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) présenté par le président (document WIPO/ACE/OD/1/3)

6. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité n'a reçu aucune demande de participation en qualité d'observateur ad hoc pour la quinzième session.

7. Le comité a écouté les déclarations liminaires faites par le groupe B, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), le groupe des pays africains, la délégation de la Chine, la délégation de l'Union européenne (UE), la délégation du Nigéria, la délégation de l'Ouganda, la délégation du Chili, la délégation de l'Indonésie et la délégation du Pakistan.

8. La délégation de l'Allemagne, parlant au nom du groupe B, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et a remercié le Secrétariat pour la préparation de la session et des documents correspondants. Le groupe B s'est particulièrement félicité du fait que l'ACE était officiellement de retour pour la première fois en session depuis septembre 2019 pour poursuivre son précieux travail. Le groupe attachait une grande importance aux travaux du comité et au thème de l'application des droits de propriété intellectuelle. Sans mécanismes d'application efficaces et équilibrés, les droits de propriété intellectuelle ne pourraient pas remplir l'un de leurs objectifs fondamentaux, qui consistait à contribuer au développement économique en favorisant et en protégeant l'innovation et la créativité. Le groupe B a reconnu que la bonne application des droits de propriété intellectuelle dépendait de lois et de règlements adéquats, mais que la mise en œuvre était essentielle et dépendait de l'engagement politique. Il était donc essentiel de tirer les leçons des expériences des autres, et l'ACE était l'un des forums internationaux les plus appropriés pour ce faire. Le groupe a noté avec satisfaction le grand nombre de contributions des États membres de l'OMPI et attendait avec intérêt les 31 contributions individuelles sur sept thèmes différents, y compris les résultats des deux études réalisées à la demande de l'OMPI. Le groupe était très heureux que ses membres présentent des exposés sur plusieurs sujets. Le groupe B a remercié la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI pour ses efforts et pour les activités qu'elle menait dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, résumées de manière exhaustive dans le document WIPO/ACE/15/2. Le groupe s'est félicité du fait que la base de données WIPO ALERT, depuis son lancement lors de la quatorzième session de l'ACE, bénéficie de la participation d'un plus grand nombre d'États membres de l'OMPI et comporte une fonction de recherche pour le public. Convaincu que la quinzième session contribuerait à améliorer la connaissance et la compréhension de l'application des droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et international, le groupe se réjouissait à l'idée de mener des échanges riches et collaboratifs et a réaffirmé son engagement constructif à l'égard de toutes les délégations du groupe B.

9. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président et les vice-présidents de l'ACE nouvellement élus et a exprimé sa confiance dans leur direction. Elle a félicité le Secrétariat pour l'excellente qualité des documents, pour les consultations et pour les mises à jour régulières fournies aux États

membres sur les travaux préparatoires de l'ACE, ainsi que pour l'organisation du premier Dialogue en ligne de l'ACE sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'Internet. Le groupe a pris note avec satisfaction des nombreux exposés présentés par divers États membres et institutions, qui contribueraient à l'échange de données d'expérience sur les questions relatives à l'application des droits. Le nombre d'intervenants de différents groupes régionaux, y compris l'exposé de l'Albanie, membre du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, témoignait de l'importance accordée aux travaux du comité. Le groupe estimait que le comité et sa mission offraient la possibilité de créer un environnement propice au respect de la propriété intellectuelle de manière durable et constituaient un outil permettant de renforcer la capacité des États membres à faire respecter efficacement les droits de propriété intellectuelle, compte tenu des intérêts socioéconomiques, des préoccupations liées au développement et de la promotion et de la protection des innovations. Le groupe estimait que l'échange d'idées, de bonnes pratiques et de données d'expérience aiderait les États membres à élaborer des mécanismes d'application équilibrés et des politiques d'application des droits de propriété intellectuelle dans leur pays. Étant donné que les États membres étaient confrontés à de multiples défis dans le domaine de l'application des droits, l'élaboration d'un cadre juridique approprié et le renforcement du respect de la propriété intellectuelle au moyen de différents séminaires, ateliers, campagnes et autres activités étaient importants, en particulier lorsqu'ils étaient adaptés à différents groupes cibles, notamment les jeunes. À cet égard, le groupe s'est félicité de l'échange d'expériences nationales et régionales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, dans le but de mieux faire connaître la propriété intellectuelle et sensibiliser les communautés, les entreprises et les particuliers. Le groupe s'est félicité que les problèmes d'application des droits posés par l'Internet et les nouvelles technologies numériques aient constitué la majeure partie des débats de la quinzième session de l'ACE et attendait avec intérêt de connaître les initiatives prises pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle en ligne, notamment en ce qui concerne le droit d'auteur. Deux excellentes études – l'une sur l'atteinte au droit d'auteur dans l'industrie du jeu vidéo et l'autre sur le rôle du système des noms de domaine et de ses administrateurs dans l'application du droit d'auteur dans l'environnement numérique – avaient fourni des informations intéressantes non seulement sur les régimes ou politiques applicables dans ces domaines, mais aussi sur les stratégies d'application efficaces. Le groupe écouterait également avec grand intérêt les exposés sur les données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace, car il était convaincu que les pratiques et les informations présentées par les États membres et les parties prenantes pourraient aider les membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes à examiner plus avant les risques potentiels et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que les moyens de les prévenir. Le groupe a estimé que tous les États membres pourraient tirer profit des discussions sur des sujets tels que les injonctions provisoires, la lutte contre la contrefaçon et le piratage en ligne et dans le monde physique, y compris le rôle des intermédiaires ou des exemples tirés de la jurisprudence des États membres. De même, les initiatives visant à prévenir et à combattre la vente de produits contrefaisants ou pirates, l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour lutter contre la contrefaçon ou le développement d'une solution fondée sur la technologie de la chaîne de blocs pour soutenir les autorités chargées de l'application de la loi, font partie des sujets qui pourraient donner aux États membres une vue d'ensemble précieuse et complète et les inspirer dans l'élaboration de leurs mécanismes ou politiques nationaux d'application de la loi. Le groupe s'est également félicité de la poursuite de l'échange d'exemples de réussite en matière de renforcement des capacités et a apprécié le soutien apporté par l'OMPI à différentes activités de formation conformément au mandat de l'ACE. En conclusion, le groupe a indiqué que l'intérêt du système de la propriété intellectuelle dépendait de l'efficacité des mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, le groupe, tout en attendant avec intérêt les exposés et les débats sur tous les points et sous-points de l'ordre du jour, a réaffirmé son engagement constructif en faveur des travaux de l'ACE.

10. La délégation du Brésil, parlant au nom du GRULAC, a noté avec satisfaction que l'ACE reprenait ses sessions régulières formelles après trois ans et a réitéré l'importance qu'elle accordait aux travaux du comité et son intérêt pour la poursuite de l'échange de pratiques recommandées concernant l'application des droits de propriété intellectuelle et la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle. Comme lors des précédentes sessions de l'ACE, les membres du GRULAC participeraient à la réunion et présenteraient des exposés sur des questions spécifiques. Le Brésil et le Chili partageraient leurs données d'expérience en matière de coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Brésil présenterait les travaux de l'Agence nationale du cinéma (ANCINE) dans le domaine de la lutte contre le piratage dans l'industrie audiovisuelle, et le Service national des douanes du Chili ferait part de son expérience dans le domaine des mesures aux frontières et des procédures douanières visant à empêcher le mouvement transfrontalier de produits illicites, notamment de contrefaçons. Le Mexique présenterait un exposé sur les aspects liés à la sensibilisation et au renforcement du respect de la propriété intellectuelle. L'Institut de la propriété industrielle du Mexique (IMPI) exposerait les diverses actions qu'il avait menées pour sensibiliser aux effets négatifs de la consommation de contenus et de produits portant atteinte à la propriété intellectuelle. Le groupe se réjouissait à l'idée de mener des débats fructueux et d'échanger des données d'expérience au cours de la quinzième session de l'ACE.

11. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et a remercié le Secrétariat pour la bonne préparation de la session et pour la qualité des documents établis. Le groupe était heureux de participer aux travaux de l'ACE après une interruption due à la pandémie de COVID-19 et a également remercié le Secrétariat d'avoir facilité le dialogue en ligne de l'ACE le 21 septembre 2021, qui avait permis de faire le point sur le thème important de l'évolution de la situation en ce qui concerne la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'Internet. Le groupe considérait que l'application des droits de propriété intellectuelle constituait une condition essentielle pour garantir la protection des titulaires de droits et des consommateurs contre le piratage et la contrefaçon. À cet égard, le rôle de l'ACE était crucial pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle au service du développement, en servant de plateforme d'échanges, d'information et de diffusion des meilleures pratiques dans le domaine de l'application des droits, sans pour autant établir de normes en la matière. De surcroît, la bonne application des droits exigeait des États membres une sensibilisation accrue du public au sujet du respect de la propriété intellectuelle ainsi qu'une multiplication des actions de formation ciblées notamment au profit des jeunes, des parlementaires, de journalistes et d'agents publics chargés de l'application des lois. Néanmoins, la lutte contre le piratage et la contrefaçon par l'adoption de mesures coercitives ne pouvait être efficace sans l'élaboration d'un système de propriété intellectuelle équilibré qui tienne suffisamment compte de la diversité des niveaux de développement technologique des pays et contribue à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, d'une manière propice au bien-être social et économique, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. À ce titre, la création de l'Agence africaine des médicaments, dont la mission consiste à garantir un environnement propice au développement industriel et à l'innovation pharmaceutique, constitue un bel exemple pour lutter contre la contrefaçon et la fraude, y compris par la mise au point d'un cadre réglementaire pour la traçabilité des produits et la responsabilité pharmaceutique et l'harmonisation des législations en matière de médicaments à l'échelle continentale. Le Secrétariat jouait un rôle clé dans la coordination et la mise en œuvre efficaces des activités d'assistance technique dans le domaine de l'application des droits, dans la droite ligne de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. Le groupe attachait une grande importance à l'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de l'application des droits, qui devait être orientée par la demande et répondre aux besoins spécifiques des États membres, tout en tenant compte des avancées technologiques et des défis et opportunités qu'elles représentent. Prenant note des activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, telles que décrites dans le document WIPO/ACE/15/2, le groupe se réjouissait de

l'organisation de plusieurs activités dans la région africaine et encourageait le Secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce sens selon une approche équilibrée et transparente. Par ailleurs, le groupe soulignait l'importance de poursuivre les discussions sur le point C du programme de travail en veillant à prendre en considération dans les activités d'assistance technique et de conseil le bon équilibre entre les intérêts des détenteurs de droits et l'intérêt général et était d'avis qu'il serait utile d'élaborer des documents d'orientation sur l'intégration des éléments de flexibilité dans les législations nationales en fonction des spécificités et du niveau de développement des États membres. S'agissant du volet relatif au partage des données d'expérience, le groupe invitait le Secrétariat à établir un répertoire regroupant des thèmes spécifiques ou nouveaux sur lesquels les États membres pourraient présenter des communications, afin de mieux aider à identifier au préalable des conférenciers de manière efficace et transparente. Enfin, le groupe réaffirmait son engagement à participer de façon constructive aux travaux de l'ACE.

12. La délégation de la Chine a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection, a souhaité que la session soit couronnée de succès sous leur direction et a remercié le Secrétariat pour son travail de préparation de la session. La délégation a noté avec satisfaction que le nouveau plan stratégique à moyen terme de l'OMPI proposait de mener un dialogue et une coopération internationaux en vue de renforcer le respect de la propriété intellectuelle conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, de continuer à faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les États membres par l'intermédiaire de l'ACE et de mettre au point des outils et des ressources à l'intention des fonctionnaires chargés de l'application des lois, des membres de l'appareil judiciaire et des autres principales parties prenantes. La délégation se réjouissait de la poursuite des travaux constructifs du comité sous la direction de ce programme et avec le soutien des États membres. La délégation attachait une grande importance à l'application des droits de propriété intellectuelle et à la sensibilisation à ces droits et s'est référée au document intitulé "Lignes directrices pour la construction d'un pays puissant doté de droits de propriété intellectuelle (2021-2035)", publié en 2021, qui proposait de favoriser une culture de la propriété intellectuelle, de sensibiliser en permanence les jeunes à la propriété intellectuelle, d'améliorer le système de protection judiciaire des droits de propriété intellectuelle, de renforcer l'application et la supervision de la propriété intellectuelle et de promouvoir la coopération internationale en matière d'application des droits de propriété intellectuelle. La délégation a indiqué qu'au cours des dernières années, la Chine avait continué à promouvoir l'application des droits de propriété intellectuelle et la sensibilisation à ces droits par les moyens suivants : organisation de diverses activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle pendant la Semaine nationale de la propriété intellectuelle, lancement de la campagne "Iron Fist" pour enquêter sur les cas d'atteinte à la propriété intellectuelle qui mettent en péril les moyens de subsistance des personnes et traiter ces cas, et lancement de l'opération spéciale "Sword Net" pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle et le piratage en ligne. La délégation a noté que la combinaison de ces différents moyens avait permis d'obtenir des résultats significatifs, tandis que la création du tribunal de la propriété intellectuelle du port de libre-échange de Hainan et l'adoption d'autres mesures avaient amélioré de manière permanente la protection judiciaire de la propriété intellectuelle et contribué à créer un environnement commercial favorable. La délégation a indiqué que, dans le cadre de l'OMPI et grâce à la plateforme importante que constituait l'ACE, elle était disposée à continuer de coopérer avec d'autres États membres, à échanger et à partager des données d'expérience et des pratiques dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et de la sensibilisation, et à continuer de contribuer de manière positive aux travaux du comité.

13. La délégation de l'UE, parlant au nom de l'UE et de ses États membres, s'est félicitée de voir que le comité était de nouveau pleinement opérationnel et se réunissait dans son format habituel pour la première fois depuis 2019. Elle se réjouissait de poursuivre activement la coopération et les travaux dans le cadre du programme de travail convenu. La délégation a fermement soutenu la mission du comité, qui offrait une occasion unique sur le plan

international d'échanger des informations sur les nouvelles tendances et les nouveaux défis, des expériences pratiques et des bonnes pratiques en matière de lutte contre la contrefaçon et le piratage. La délégation estimait que cet échange entre les États membres de l'OMPI était particulièrement précieux pour l'UE et ses États membres, notamment parce qu'il leur fournissait une source d'inspiration et des idées pour développer leurs propres initiatives, telles que la future boîte à outils de l'UE contre la contrefaçon. Notant que l'UE était fermement résolue à contribuer utilement aux travaux du comité, la délégation se félicitait que la quinzième session ait bénéficié de contributions du Ministère espagnol de la culture et des sports, de l'Office danois des brevets et des marques ainsi que de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Les modèles commerciaux adoptés par les auteurs des atteintes à la propriété intellectuelle s'appuyant largement sur l'Internet pour la distribution des produits et des services, la délégation était heureuse de constater que les possibilités et les défis résultant de l'ère numérique resteraient au centre des débats de la quinzième session. La délégation a affirmé vouloir poursuivre l'échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle et a exprimé son intérêt particulier pour les initiatives nationales visant à lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle en ligne et le rôle des intermédiaires en ligne dans l'application des droits de propriété intellectuelle. La délégation a salué le fait que l'ordre du jour aborde également la lutte contre la contrefaçon dans le monde physique de manière équilibrée en examinant le rôle des fournisseurs de services de transport et de logistique et le rôle des douanes dans les mesures aux frontières. La délégation a également salué le point spécifique de l'ordre du jour sur les nouvelles technologies dans l'application des droits de propriété intellectuelle. Compte tenu de la sophistication croissante du mode de fonctionnement des groupes criminels organisés impliqués dans les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, la délégation considérait qu'il était d'autant plus important d'explorer tout le potentiel des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, les technologies de reconnaissance de contenu ou la chaîne de blocs, et de mettre ces technologies à disposition à des fins d'application des droits. Elle s'est félicitée de la présentation, lors de cette session, des travaux de l'Observatoire de l'EUIPO sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle concernant l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour lutter contre la contrefaçon. La délégation était convaincue que le fait de tirer pleinement parti des possibilités offertes par des technologies telles que la chaîne de blocs pourrait changer la donne dans la lutte contre le trafic de produits de contrefaçon, notamment en raison de son potentiel de suivi et de localisation d'un produit authentique tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. La délégation se réjouissait de l'échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes. Dans ce contexte, elle a remercié le Secrétariat de l'OMPI d'avoir établi le document WIPO/ACE/15/2 sur les activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, qui contenait une liste impressionnante des activités entreprises au cours de la période considérée et un résumé exhaustif de leur contenu. La délégation se félicitait tout particulièrement du fait que l'OMPI ait pu poursuivre ses efforts pour fournir une assistance juridique et technique à ses États membres. L'OMPI étant le forum mondial pour toutes les questions liées à la propriété intellectuelle, la délégation a souligné le rôle essentiel de l'OMPI dans la coordination des efforts des États membres pour lutter plus efficacement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.

14. La délégation du Nigéria s'est associée à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains, a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et a remercié le Secrétariat pour la compilation des documents. La délégation s'est réjouie de voir le comité de nouveau pleinement opérationnel avec un grand nombre de participants après une interruption de trois ans causée par la pandémie de COVID-19. Afin d'améliorer les services d'application des droits de propriété intellectuelle, le Nigéria avait mis en place une approche globale comprenant des modifications de la législation et des politiques dans le cadre de partenariats locaux et nationaux, ainsi que des initiatives de sensibilisation et d'éducation en

collaboration avec toutes les parties prenantes de la propriété intellectuelle. Le Nigéria était déterminé à s'engager constamment dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Pour renforcer ces efforts, le Nigéria avait entrepris de promulguer le projet de loi sur le droit d'auteur, qui attendait le feu vert du président. Cette réforme reposait sur la nécessité de protéger efficacement les droits des auteurs en assurant une juste récompense et reconnaissance de leurs efforts intellectuels, ainsi que sur la facilitation du respect des traités internationaux relatifs aux entreprises, tout en renforçant la capacité de la Commission nigériane du droit d'auteur à faire respecter le droit d'auteur de manière adéquate. La délégation du Nigéria appréciait en outre que le Secrétariat ait organisé le Dialogue en ligne de l'ACE sur l'évolution de la situation en ce qui concerne la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'Internet. La quasi-totalité des transactions se faisant en ligne, la délégation reconnaissait que les efforts nationaux pourraient ne pas être suffisants pour faire respecter le droit d'auteur, étant donné que la créativité et l'innovation ne connaissent pas de frontières ni de limites déclarées. Une collaboration étroite entre les partenaires commerciaux, les fournisseurs de services et les offices de propriété intellectuelle était donc inévitable. Dans ce contexte, la délégation se réjouissait de pouvoir tirer des enseignements des meilleures pratiques et des approches adoptées par d'autres pays pour faire respecter la propriété intellectuelle et relever les défis de l'espace numérique.

15. La délégation de l'Ouganda s'est associée à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe des pays africains, a assuré le président de son soutien indéfectible pour garantir le succès de la quinzième session et a remercié le Secrétariat pour tous les préparatifs logistiques de la session ainsi que pour les documents qui guideraient les travaux du comité. La délégation a souligné l'importance des travaux de l'ACE et le rôle essentiel du comité dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle, et a insisté sur le fait qu'il était de la plus haute importance que chaque système de propriété intellectuelle soit soutenu par des mécanismes d'application efficaces conformes aux normes internationales. La délégation a souligné l'importance d'un système d'application des droits de propriété intellectuelle équitable, non discriminatoire et efficace pour le développement d'un régime de propriété intellectuelle équilibré, qui soutienne et encourage la créativité et l'innovation. En effet, l'octroi de droits de propriété intellectuelle sans mécanismes efficaces pour faire respecter ces droits serait un exercice futile. La délégation attendait du comité qu'il mène ses travaux de manière équilibrée, conformément aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, qui stipulaient que les États membres devaient aborder l'application des droits de propriété intellectuelle en tenant dûment compte des intérêts sociétaux plus larges et, en particulier, des préoccupations liées au développement, notamment la promotion de l'innovation technologique et la diffusion des technologies dans l'intérêt mutuel tant des créateurs que des utilisateurs. La délégation a indiqué que son principal intérêt résidait dans le besoin permanent d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités efficaces et axés sur la demande, afin de permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés de concevoir des droits de propriété intellectuelle qui favorisent à la fois le développement et l'amélioration de leurs capacités technologiques, ainsi qu'un transfert et une diffusion efficaces des technologies. La délégation a conclu en demandant à l'OMPI d'intensifier ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

16. La délégation du Chili s'est associée à la déclaration faite par le Brésil au nom du GRULAC. La délégation s'est réjouie d'avoir l'occasion, au cours de la quinzième session de l'ACE, de continuer à échanger des informations et à mener des activités d'assistance technique et de coordination dans le domaine de l'application des droits. À cet égard, la délégation s'est montrée particulièrement intéressée par les activités de coopération et les actions liées à l'application des droits en ligne ainsi qu'à celles faisant appel aux nouvelles technologies. La délégation a affirmé que le dynamisme technologique et la création de technologies d'avant-garde ouvrent de nouveaux défis pour le système de la propriété intellectuelle dans son ensemble, ce qui nécessite également d'examiner la manière dont les

droits et les mesures d'application sont mis en œuvre dans l'environnement numérique. La délégation estimait qu'il était essentiel de renforcer les capacités, de sensibiliser à l'utilisation des nouvelles technologies pour mener des actions de mise en œuvre et, en particulier, de soutenir les petites entreprises et les entrepreneurs qui n'avaient pas nécessairement les ressources nécessaires pour surveiller l'environnement numérique ou pour mener des actions de mise en œuvre. En outre, la délégation estimait qu'il était essentiel de continuer à partager des données d'expérience relatives à l'application des droits aux frontières, étant donné que les douanes jouaient un rôle primordial dans le contrôle du commerce illégal de produits et du commerce de produits contrefaisants ou pirates, soulignant que le Chili partagerait ses données d'expérience dans ce domaine lors de la quinzième session. La délégation a conclu en réaffirmant sa volonté de participer activement aux travaux du comité.

17. La délégation de l'Indonésie a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et s'est déclarée convaincue que les participants auraient une session très productive sous leur direction. La délégation s'est réjouie de la reprise des activités du comité, qui a été mandaté pour se concentrer sur l'assistance technique et la coordination dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte du renforcement du respect de la propriété intellectuelle pour lutter contre la contrefaçon et le piratage, la sensibilisation du public, l'assistance, la coordination pour entreprendre des programmes de formation régionaux et nationaux pour toutes les parties prenantes concernées et l'échange d'informations sur les questions d'application des droits. En outre, l'Indonésie a souligné l'importance d'une formation adéquate et d'une assistance technique apportée aux États membres pour les institutions gouvernementales impliquées dans l'application des droits de propriété intellectuelle, en particulier sur l'Internet et dans l'environnement numérique. La délégation attendait avec intérêt les exposés et les débats sur les points spécifiques de l'ordre du jour et espérait que la session serait riche en enseignements.

18. La délégation du Pakistan a félicité le président et les vice-présidents pour leur élection et a exprimé sa pleine confiance dans leur expérience et leur capacité à diriger, et était convaincue que le résultat souhaité serait atteint sous leur direction. La délégation a relevé l'intérêt que portait le comité à l'échange d'informations et aux activités de sensibilisation des membres. La délégation attachait une grande importance au partage des données d'expérience nationales dans le domaine de l'application des droits, le Pakistan s'efforçant de mettre en place un système d'application solide. La délégation a informé le comité que l'organisation nationale des douanes et les organismes chargés de l'application de la loi s'efforçaient de développer la coopération dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle tout en disposant de départements spécialisés dans ce domaine. La délégation attendait donc avec intérêt de connaître les données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler efficacement les litiges en la matière. La délégation saluait l'initiative concernant l'échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits, qui présentait un grand intérêt pour la délégation. Elle saisisait cette occasion pour tirer des enseignements de l'expérience des autres nations en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et des nouvelles technologies d'application des droits de propriété intellectuelle qu'elles utilisent. La délégation attendait avec intérêt de pouvoir bénéficier de l'assistance législative de l'OMPI afin que le Pakistan développe sa législation sur l'application des droits de propriété intellectuelle tout en renforçant l'application des droits de propriété intellectuelle en tant qu'institution. La délégation se réjouissait de la poursuite des collaborations en matière de renforcement des capacités et de l'assistance technique de l'OMPI pour renforcer le régime d'application des droits de propriété intellectuelle du Pakistan. Elle se félicitait également de l'utilisation des nouvelles technologies pour l'application des droits de propriété intellectuelle et attendait des discussions actives entre les États membres pour faire de l'ACE un guide plus productif pour traiter les questions d'application des droits de propriété intellectuelle dans les

différents pays. La délégation attendait avec beaucoup d'intérêt la poursuite des discussions, qui aboutiraient à des résultats mutuellement acceptables, ce qui était dans l'intérêt non seulement de l'Organisation, mais aussi de tous ses États membres et des parties prenantes.

19. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a suivi 31 exposés présentés par des experts et trois débats d'experts portant sur les différents points du programme de travail (documents WIPO/ACE/15/3 à WIPO/ACE/15/11).

20. Au titre du point A du programme de travail intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres", les exposés ont été regroupés autour d'un thème.

21. Sous le thème "Produits et activités spécifiques de sensibilisation du public des États membres de l'OMPI", huit États membres ont fait part de leur expérience. Les exposés ci-après ont été présentés : "Les activités récentes de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon au Danemark" par l'Office danois des brevets et des marques; "*N'achetez et ne vendez pas de produits de contrefaçon, et ne demandez pas à d'autres de le faire pour vous!* – Une campagne récente de lutte contre la contrefaçon au Japon" par l'Office des brevets du Japon (JPO); "Les activités récentes de sensibilisation du Centre malien de promotion de la propriété industrielle" par le Centre malien de promotion de la propriété industrielle (CEMAPI); "Les actions menées par l'Institut mexicain de la propriété industrielle en matière de protection et d'application des droits de propriété intellectuelle" par l'Institut de la propriété industrielle du Mexique (IMPI); "Les activités récentes de sensibilisation de l'Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation du Niger" par l'Agence nationale de la propriété industrielle et de la promotion de l'innovation (AN2PI), Niger; "La campagne de sensibilisation à la propriété intellectuelle 2020-2021 pour les élèves, les enseignants, les parents et la communauté locale à Oman" Ministère de l'éducation d'Oman; "Les attitudes et la sensibilisation des consommateurs aux Philippines – Les résultats et les enseignements tirés de l'utilisation de l'instrument de l'OMPI relatif à la conduite d'enquêtes auprès des consommateurs" par l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHE); et "Les activités actuelles de sensibilisation à la propriété intellectuelle en Thaïlande" par le Département de la propriété intellectuelle, Ministère du commerce (Thaïlande). Il a été fait référence au document WIPO/ACE/15/9.

22. Des discussions ont suivi avec des interventions des délégations des États-Unis d'Amérique, de la Lettonie et de la République dominicaine.

23. Au titre du point B du programme de travail intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace", les exposés ont été regroupés autour de **six** thèmes.

24. Sous le thème "Mécanismes institutionnels pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne", une "Étude sur l'atteinte au droit d'auteur dans l'industrie des jeux vidéo" a été présentée par M. Gaetano Dimita, maître de conférences, Centre for Commercial Law Studies de l'Université Queen Mary de Londres. Cette étude figure dans le document WIPO/ACE/15/4.

25. Des discussions ont suivi avec des interventions des délégations du Chili, du Mexique et du Nigéria.

26. Sous le même thème, deux États membres ont présenté leurs mécanismes nationaux pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne : "Mesures

d'application du droit d'auteur et avancées récentes en matière d'application des droits dans l'environnement numérique en République de Corée" par le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée; et "Procédure administrative applicable à la lutte contre le piratage dans l'environnement numérique et autorégulation en Espagne" par la sous-direction de la propriété intellectuelle, Ministère de la culture et des sports de l'Espagne. Ces contributions sont regroupées dans le document WIPO/ACE/15/5.

27. Des discussions ont suivi avec des interventions des délégations du Kenya et de l'Ouzbékistan.

28. Sous le thème "Coordination de l'application des droits de propriété intellectuelle", sept États membres ont présenté leurs données d'expérience : "Les efforts du Brésil en matière de lutte contre le piratage et les délits en matière de propriété intellectuelle" par l'Agence nationale du cinéma (ANCINE); "Rôle et expérience des services douaniers du Chili concernant les mesures aux frontières" par le Service national des douanes du Chili; "Les initiatives gouvernementales, le renforcement de la coopération et l'extension des activités de sensibilisation et d'information au Kazakhstan" par l'Institut national de la propriété intellectuelle du Kazakhstan; "Une enquête majeure de la nouvelle Division de la police de la technologie et des dessins et modèles de l'Office coréen de la propriété intellectuelle" par l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO); "Le rôle du ministère public dans l'application des droits de propriété intellectuelle en République de Corée" par le Ministère de la justice de la République de Corée; "Programme relatif au respect de la propriété intellectuelle en Arabie saoudite à l'intention des fonctionnaires" par l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP); et "Les travaux du programme de contrôle des conteneurs ONUDC-OMD en matière de droits de propriété intellectuelle" par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC). Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/15/6.

29. Un débat d'experts a eu lieu, animé par M. Fernando Javier Garcete Sander, directeur général responsable de l'application des droits, Direction nationale de la propriété intellectuelle du Paraguay, avec une intervention de la délégation du Pakistan.

30. Sous le thème "Le rôle des intermédiaires dans l'application des droits de propriété intellectuelle (en ligne et dans le monde physique)", une "Étude sur le rôle du système des noms de domaine et de ses administrateurs dans l'application du droit d'auteur dans l'environnement numérique" (document WIPO/ACE/15/7) a été présentée par M. Dean S. Marks, avocat, directeur exécutif et conseiller juridique, Coalition for Online Accountability, Los Angeles, Californie (États-Unis d'Amérique) et M. Jan Bernd Nordemann, avocat, Nordemann Czychowski & Partner, Berlin, et professeur honoraire, Université Humboldt de Berlin. En outre, le comité a assisté à cinq exposés : "Le "Real Deal" : une approche collaborative pour lutter contre les délits en matière de propriété intellectuelle sur les marchés au Royaume-Uni" par le groupe des marchés nationaux pour la protection de la propriété intellectuelle (Royaume-Uni); "Le point de vue d'AIM – Association des industries de marque – sur le rôle des intermédiaires en ligne dans la lutte contre la contrefaçon" par l'AIM – l'Association des industries de marque; "Le point de vue de l'industrie de la musique enregistrée sur le rôle des intermédiaires en ligne dans la lutte contre le piratage" par la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI); "La lutte contre le non-respect des procédures douanières dans le secteur du transport express – L'approche de DHL Express" par DHL Express; et "Mesures prises par MasterCard pour prévenir les atteintes à la propriété intellectuelle" par MasterCard International. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/15/8.

31. Un débat d'experts a eu lieu, animé par M. Tim Werner, juriste et responsable des politiques, économie immatérielle, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG Grow), Commission européenne, Bruxelles.

32. Sous le thème “Nouvelles technologies en matière d’application des droits de propriété intellectuelle”, deux contributions ont été présentées au comité. L’EUIPO a présenté une contribution intitulée “Nouvelles possibilités techniques en matière de protection et d’application des droits de propriété intellectuelle – mise à jour concernant la technologie de la chaîne de blocs au service de la lutte contre les produits de contrefaçon” et Tencent Group a présenté une contribution intitulée “Faciliter la protection du droit d’auteur en Chine grâce à l’innovation technologique”. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/15/10.

33. Des discussions ont suivi avec des interventions de M. Marks et des délégations de l’Afrique du Sud, du Kenya, du Niger et du Nigéria.

34. Sous le thème “Règlement des litiges de propriété intellectuelle”, trois exposés ont été présentés sur les thèmes ci-après : “Injonctions dynamiques et autres mesures injonctives en Inde” par Mme Justice Prathiba M. Singh, Division de la propriété intellectuelle, Haute Cour de Delhi; “Travaux récents de l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle sur la réparation des atteintes à la propriété intellectuelle” par l’Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI); et “Travaux de l’Association internationale pour les marques sur l’harmonisation de la législation en matière d’injonctions provisoires” par l’International Trademark Association (INTA). Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/15/11.

35. Un débat d’experts a suivi, animé par M. Bassem Awad, ancien juge à la Cour d’appel de l’Égypte et professeur, Faculté de droit, Université Western Ontario, avec des interventions des délégations des États-Unis d’Amérique, du Kenya, de l’Ouzbékistan, du Pakistan et du représentant d’AIM.

36. Au titre du point C du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives à l’assistance fournie par l’OMPI dans le domaine législatif, notamment l’élaboration de lois nationales sur l’application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l’usage abusif des procédures d’application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l’intérêt général et conformément aux priorités des États membres”, le Secrétariat n’a présenté aucun document étant donné qu’aucun État membre n’a souhaité prendre la parole sur ce thème.

37. Au titre du point D du programme de travail intitulé “Échange d’exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l’appui de l’OMPI en faveur des activités de formation à l’échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d’action pour le développement et au mandat de l’ACE”, un exposé sur des données d’expérience nationales et un exposé sur des données d’expérience régionales ont été présentés.

38. Sous le thème “Expériences nationales et régionales concernant les activités d’appui de l’OMPI en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle”, un premier exposé intitulé “Adaptation du manuel de formation *Poursuite des délits liés à la propriété intellectuelle* de l’OMPI en vue de son utilisation en Albanie” a été présenté par Mme Mariana Semini Tutulani, enseignante en droit et responsable, programme de formation initiale, École albanaise de la magistrature, Tirana; et un second exposé intitulé “Recueil de jurisprudence de l’OMPI sur l’application des droits de propriété intellectuelle en arabe”, par M. Bassem Awad, ancien juge à la Cour d’appel de l’Égypte et professeur, Faculté de droit, Université Western Ontario, London (Canada). Il a été fait référence au document WIPO/ACE/15/3.

39. Une discussion a suivi avec des interventions des délégations de l’Inde et du Niger.

40. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté le document WIPO/ACE/15/2 relatif aux activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, orientées par les objectifs définis dans le programme et budget pour 2020-2021, le programme de travail et budget 2022-2023 et la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ainsi que le résultat escompté 2.3 "Dialogue et coopération au niveau international en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle". Le document expose les activités menées en matière d'assistance technique dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Les services demandés ont porté sur une assistance législative, ainsi que sur des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires chargés du respect des lois et du corps judiciaire. Le document fait également état d'activités visant à renforcer la mise en œuvre d'une coopération internationale systématique et efficace avec les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé, afin d'assurer une approche équilibrée et transparente. La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle a également contribué à plusieurs publications de l'OMPI sur les faits nouveaux dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat a indiqué que la description de chaque activité était assortie de renseignements sur le lieu, les organisations partenaires et les pays participants, d'un résumé succinct des objectifs visés et d'un lien renvoyant vers le programme complet. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

41. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, comme suite aux déclarations faites par les délégations de l'Inde et de la Trinité-et-Tobago, le comité est convenu de poursuivre, à sa seizième session, l'examen des thèmes ci-après :

- échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
- échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace;
- échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et
- échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

[Fin du document]